



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1214

16 novembre 2015

- **Tensions politiques, après la présidentielle du 25 octobre**
- **12 sénateurs élus au deuxième tour des législatives, selon des résultats préliminaires**
- **Le gouvernement revient sur plusieurs mesures, à la veille d'une grève annoncée par les syndicats**
- **Droits humains : Un enfant décède dans un camp à Anse-à-Pitres, à cause de conditions déplorables d'existence**

>> Tensions politiques, après la présidentielle du 25 octobre

Le Conseil électoral provisoire semble faire la sourde oreille aux demandes renouvelées de 8 candidats à la présidence, pour une commission indépendante d'enquête devant épurer le processus de vote de la présidentielle du 25 octobre. Loin de répondre, l'organisme électoral a plutôt annoncé une liste des candidats éligibles pour les élections des collectivités territoriales (conseils d'administration de sections communales et autres). Ces élections sont prévues pour le 27 décembre, en même temps que, probablement, le deuxième tour de la présidentielle et des législatives (dans les circonscriptions où le premier tour pour postulants au sénat et à la chambre des députés a eu lieu le 25 octobre). Après un début de contestation dans les rues, le vendredi 6 novembre, plusieurs partis politiques entament une nouvelle série de mouvements de protestation, du 11 au 13 novembre. L'objectif de ces démonstrations de rues est de dénoncer des magouilles, qui auraient profité au candidat officiel, Jovenel Moïse, du Parti haïtien tèt kale (Phtk) au pouvoir, crédité de 511 992 voix, soit 32.81% des électeurs. Avec 394 390 voix, soit 25.27%, le candidat Jude Célestin de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (Lapeh) n'accepte pas les résultats préliminaires rendus publics le 5 novembre. « Du vendredi 13 au mercredi 18 novembre, la plateforme *Pitit Desalin* ainsi que plusieurs acteurs vont agir sur le terrain politique pour contraindre le pouvoir électoral à respecter les propositions formulées », annonce Jean-Charles Moïse, arrivant en troisième position dans les résultats préliminaires de la présidentielle. Le candidat de *Pitit Desalin* condamne l'assassinat de Maxo Gaspard, le responsable logistique de la plateforme, froidement abattu quelques minutes après la publication des résultats préliminaires de la présidentielle, le jeudi 5

novembre. Le parti politique Fanmi Lavalas, classé en 4^e position selon les résultats préliminaires de la présidentielle, compte également se mobiliser dans les rues, en dehors de la démarche technique de contestation auprès du Bureau du contentieux électoral départemental (BCED). La contestation de *Fanmi Lavalas* est basée sur les fraudes généralisées et sur plusieurs points importants, comme le nombre de mandataires qui ont voté beaucoup plus que les gens figurant sur la liste d'émargement, indique Me Gervais Charles, l'avocat du parti politique *Fanmi Lavalas* à l'audition du mardi 10 novembre. *Fanmi Lavalas* exige qu'il y ait une vérification au niveau du Centre de tabulation des votes. Seul le Bureau du contentieux électoral national (BCEN) peut satisfaire une telle demande, indique Me Gervais Charles, qui recommande au BCED de transférer le dossier au BCEN pour les suites nécessaires. Maryse Narcisse ne fait pas partie des 8 candidats à la présidence, contestataires des élections pour des raisons politiques, explique-t-il, affirmant que, parmi ces candidats, il se pourrait bien que l'un d'entre eux voudrait se rendre au second tour. Le groupe des huit candidats à la présidence avait écrit au Conseil électoral provisoire pour l'encourager à mettre sur pied une commission indépendante, composée de représentants de certains secteurs crédibles du pays, pour vérifier les votes et travailler dans l'intérêt de la poursuite du processus électoral. Cette vérification aurait permis d'expulser, du processus électoral, les candidats fraudeurs, identifiés lors des élections du 25 octobre, selon eux. « La plateforme *Pitit Desalin* est toujours attachée à une telle initiative. C'est pour cette raison qu'elle a contesté. Elle était certaine que le BCED et le BCEN allaient dire qu'ils n'ont pas la compétence pour traiter le dossier », déclare le

candidat à la présidence Jean-Charles Moïse. Le pouvoir en place a le contrôle du BCED et du BCEN, signale-t-il. Depuis la publication des résultats

préliminaires de la présidentielle du 25 octobre, plusieurs quartiers de Port-au-Prince sont l'objet, tous les soirs, de tirs nourris d'armes à feu.

>> 12 sénateurs élus au deuxième tour des législatives, selon des résultats préliminaires

Douze sénateurs ont été élus au deuxième tour des législatives du 25 octobre, selon les résultats préliminaires, publiés samedi 7 novembre, par le Conseil électoral provisoire. Le second tour a eu lieu dans les départements suivants : Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est, Artibonite, Nippes (une partie du Sud-Ouest), Sud et Sud-Est. Si les 12 sénateurs élus au deuxième tour sont confirmés, après une période

de contestation, ils s'ajouteront aux deux autres élus au premier tour. Ces élections doivent permettre de compléter le sénat, où 1/3 des membres du grand corps est en fonction. Le deuxième tour des législatives concerne aussi la chambre basse, [où 8 des 119 députés ont été élus au premier tour.](#)

>> Le gouvernement revient sur plusieurs mesures, à la veille d'une grève annoncée par les syndicats

Le gouvernement annonce le retrait de plusieurs mesures fortement critiquées et ayant motivé un appel à la grève pour les 9 et 10 novembre, selon un communiqué officiel émis le 6 novembre. Les mesures en question concernaient l'augmentation du droit de timbre sur les passeports, la taxe supplémentaire sur le permis de conduire et sur le matricule fiscal, les privilèges ou primes de séparation additionnels en faveur des membres du gouvernement, des secrétaires généraux de la présidence et du bureau du premier ministre. Mais, le gouvernement confirme, parallèlement, une augmentation des primes de la pension civile et du salaire des policiers à 15%. Les dispositions ont été prises en conseil de gouvernement et annoncées par le premier ministre Evans Paul. Finalement, le retrait du gouvernement a eu un impact sur la grève

des transports publics, peu suivie le 9 novembre sur le territoire national. Outre l'augmentation de diverses taxes, les chauffeurs syndicalistes ont fustigé l'arrêté présidentiel, pris le 23 septembre, en l'absence du parlement, et publié le 8 octobre, dans le journal officiel « Le Moniteur », qui voudrait octroyer une [série de privilèges à d'anciens ministres et secrétaires d'État.](#) Il était aussi question d'une exonération douanière pour un véhicule à usage personnel, pour ces fonctionnaires de l'Etat, et qui bénéficieraient d'une prise en charge, également par l'Etat, de deux agents de sécurité pendant plusieurs mois. La semaine écoulée, plusieurs organisations ont crié au scandale, avec cet arrêté « scélérat » qui chercherait à offrir des avantages personnels à des fonctionnaires.

>> Droits humains : Un enfant décède dans un camp à Anse-à-Pitres, à cause de conditions déplorables d'existence (Correspondance Pénia Bonicet)

Un enfant est décédé le samedi 7 novembre, dans le camp Parc Cadeau, à Anse-à-Pitres (frontière commune avec la ville dominicaine de Pedernales), en raison de déplorables conditions d'existence. Cet enfant de 10 ans, Djobel Marcelin, est décédé à la suite d'une diarrhée et d'une fièvre. Son père, Daniel Marcelin, est hospitalisé dans un centre de santé pour les mêmes causes. L'inflammation du vagin des fillettes, des infections de la peau chez des adultes et de la teigne figurent parmi les maladies courantes, contractées par plusieurs rapatriés sur un terrain poussiéreux à Parc Cadeau. Ces rapatriés de République Dominicaine vivent sous des tentes, des taudis en bois et en carton, pouvant seulement servir à se protéger du soleil. Des enfants ont attrapé des affections aux yeux et

de la malaria au Parc Cadeau, qui n'est pas le seul camp de rapatriés à connaître ce problème sanitaire. La même situation prévaut également à Tête-à-l'Eau (également à Anse-à-Pitres), où les structures sanitaires sont inexistantes. Marius Jean, un jeune homme âgé de 25 ans, est décédé le 25 octobre, suite à une semaine de fièvre brûlante attrapée dans ces conditions infra humaines. Jean vivait dans un taudis fabriqué en carton, recouvert de paille, installé sur un terrain vague. Il dormait à même le sol. L'animateur du Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR) à Anse-à-Pitres, Jean Kellerman Jasmin, appelle les autorités à se pencher sur les conditions sanitaires fragiles, dans lesquelles vivent les personnes rapatriées dans les camps de la commune d'Anse-à-Pitres.

A lire également :

- Situation de panique à Hinche, suite aux résultats des législatives du 25 octobre (www.alterpresse.org/spip.php?article19171#.Vkl8XW6NUcA);
- Elections : La plateforme « Pitit Desalin » dénonce des persécutions politiques contre ses militants (www.alterpresse.org/spip.php?article19172);
- Élections : « Les résultats tels que publiés sont inacceptables », déclarent 8 candidats à la présidence (www.alterpresse.org/spip.php?article19162#.VkDWm26NUcA);
- Elections : l'illusion d'une démocratie sans les masses populaires (www.alterpresse.org/spip.php?article19165#.VkDa2W6NUcA).